



Le 4 juin 2020

« QUOIQU'IL EN COUTE... ! »

Compte-rendu du CTE du 2 juin 2020. 7 Représentants CGT, 3 FO

En préambule de ce CTE nous avons déposé une déclaration relative à la prime COVID, la situation de l'hôpital public, la revalorisation des salaires. La CGT a renouvelé sa demande de versement de la prime COVID à son montant maximum : 1500 euros afin que soit reconnu l'engagement sans faille de tous les agents dans tous les services de notre hôpital.

Afin que le Directeur reconnaisse aussi localement cet engagement la CGT du CH Lavalur a formulé des demandes concrètes pour tous les agents contractuels et titulaires.

1- PRIME COVID

La Direction annonce que la prime sera de 500 euros pour les agents du CH Lavalur. Elle est soumise à abattement en fonction de l'absentéisme dans la période de référence entre le 1/03 et le 30/04/20.

Sont concernés : titulaires, stagiaires et contractuels quel que soit leur service d'affectation.

Abattement : Le montant est réduit de moitié en cas d'absence d'au moins 15 jours calendaires pendant la période de référence. A partir de 30 jours d'absence pas de prime. Les ASA comptent dans les absences !

La prime sera versée en juin.

Pour l'EHPAD, l'USLD la Direction attend la publication du décret spécifique. Et le SSIAD ???

Commentaires CGT :

A l'occasion de deux RDV les 1 et 8 avril, puis dès la parution du décret le 14 mai nous avons contacté la Direction pour demander le montant maximum.

Les agents du CH Lavalur sont les grands oubliés. Voir notre déclaration.

A noter : Les absences liées aux Autorisations Spéciales d'Absences (ASA) génèreront une diminution de la prime !

2- PROPOSITIONS CGT POUR RECONNAITRE LOCALEMENT L'ENGAGEMENT DES AGENTS

Nous avons formulé les demandes suivantes afin que localement le Directeur reconnaisse l'engagement de ses agents :

- ✓ Revoir la rémunération des contractuels : les salaires sont anormalement faibles pour des agents déjà privés de la prime de service.
- ✓ Passage des CDD en CDI et des CDI en stage
- ✓ Augmentation du nombre des mises en stage et raccourcissement des délais avant mise en stage
- ✓ Organisation des concours dont de nombreux agents attendent toujours la date
- ✓ Augmentation des ratios pour les changements de grades des titulaires
- ✓ Recrutement directement en stage pour les métiers dits sensibles

Le Directeur a entendu les arguments de la CGT. C'est déjà pas mal !

Il est OK pour avancer sur la base des propositions de la CGT.

Suite à la multiplication des démarches CGT sur le sujet des mises en stage, il annonce un raccourcissement des délais à 2 ans d'ancienneté pour les métiers sensibles et 4 ans pour les autres.

3- QUESTIONS CGT

a) Organisation des astreintes au bloc

Les effectifs ne sont pas au niveau et l'équipe du bloc est sous pression. Les astreintes s'accumulent anormalement. Par ailleurs les congés d'été approchent. Le nécessaire doit être fait en urgence pour soulager cette équipe.

La DSSI annonce une mutation IBODE sur Lavarur aux 1/07 et 2 mutations IADE au 7/09 et au 1/10/20

b) Prestation coiffure EHPAD, USLD et psychiatrie

Cette prestation gratuite jusqu'à présent sera désormais payante ! La CGT était intervenue par lettre en date du 7 janvier 2020 pour contester cette décision

C'est vraiment petit ! Cela ressemble à des économies de bouts de chandelle réalisées sur le dos des résidents ou des patients.

Le CSS du Pôle personnes âgées, lui, semble trouver ça normal pour l'EHPAD !! Le Directeur justifie cette économie ridicule en mettant en avant les tarifs peu élevés de notre EHPAD...

Le concept de bientraitance est souvent évoqué pour promouvoir une meilleure qualité de la prise en charge des patients sans qu'il soit en réalité véritablement décliné...

Au lieu d'envisager une suppression pour le moins radicale le CH Lavarur devrait plutôt inscrire cette prestation au chapitre... « Bientraitance » de notre hôpital.

Ce qui peut apparaître comme « superflu » et « coûteux » aux yeux de gestionnaires est extrêmement important et précieux pour les soignants et pour les patients.

Quant à la DSSI elle a une solution. Elle propose en réponse au problème financier des patients en psychiatrie qui seraient pénalisés par cette nouvelle dépense, de faire un travail éducatif pour leur demander d'arrêter de fumer afin d'économiser !!

On voit bien à quel point elle est déconnectée des problématiques spécifiques à la psychiatrie.

c) Modalités de prise du jour de fractionnement

Suite au passage aux 35 heures, pour bénéficier du jour de fractionnement il avait été validé au CTE du 8 octobre 2002 que ce jour était acquis lorsque l'agent fractionne ses CA en 3 périodes d'au moins 3 jours.

La Direction semblait remettre en question cet acquis dans une note en date du 27 janvier et relative à l'obligation annuelle de temps de travail.

Suite aux interventions de la CGT et FO et à la remise du PV du CTE du 8/10/02 par la CGT le Directeur annonce qu'il ne remettra pas en question les modalités locales.

d) Absences non remplacées sur l'USLD et le SSR

Des absences ne sont pas remplacées dans de nombreux services. Les difficultés s'accumulent et pèsent sur les équipes. La CGT demande des recrutements. La Direction avance des problèmes de recrutement...

e) Déconfinement en psychiatrie

A ce jour le déconfinement en psychiatrie ressemble plutôt à un déconfinement confiné ! Plus rien ne se passe ou si peu ! Tout est actuellement supprimé : activités thérapeutiques, permissions, visites, accompagnements.

Dans le respect de certaines préoccupations actuelles, nous avons demandé une vraie reprise pour tous ces points sensibles qui touchent directement aux soins relationnels et aux droits des patients.

Il est grand temps de revenir à la normale pour éviter de nous scléroser avec des « préoccupations » hygiénistes envahissantes. Nous avons également demandé la réouverture du Centre P.PINEL. Ce sera fait la semaine avant le 15 juin. Une bonne chose !

CONCLUSION

La CGT attend un changement radical de cap pour l'hôpital public en général et donc pour Lavarur et ce « *quoiqu'il en coûte* ». Nous disons aussi bas le masque à la DSSI seule à en porter un pendant ce CTE. Visiblement il semblait périmé à en juger par ces nombreuses quintes de toux !!